



PUBLIC

 Toute personne souhaitant devenir conducteur de taxi et répond aux prérequis.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite,
- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports,
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes;
- Maitrise du Français oral et écrit,
- Avoir des notions en anglais oral et écrit,
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi,
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux préreguis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

SANCTION VISÉE

- Certificat de réussite à l'examen de conducteur de taxi organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi (sous conditions).
- Attestation de fin de formation.
- Organisme agréé

Accès aux personnes handicapées

Oui (sous réserve des préreguis)

EFFECTIFS

 Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

DURÉE

50-70 heures. (nous consulter)

HORAIRES

Code NAF: 8559B

9h à 13h et de 14h à 17h

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE



Conducteur de Taxi

OBJECTIFS

 Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de Taxi en respectant les règlementations spécifiques du métier et le code de la route

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les 5 matières du tronc commun T3P
- Maîtriser les 2 matières spécifiques à l'activité TAXI

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques,
- Véhicule homologués doubles commandes muni équipements spéciaux prévus par l'article R3121-1 du Code des Transports
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par journée et contresignée par le formateur.
- Épreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Présentation qu'à une seule activité par session d'examen



Siret : 50388066800051 N° de déclaration d'activité : 11940971094 auprès de la préfecture de la Région IDF

Mis à jour le : 01/06/2023





PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

« Conducteur de Taxi »

N° MODULE MODULE

01

Réglementation

Réglementation du transport public particulier de personnes

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Identifier la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Identifier les obligations générales relatives aux véhicules
- Identifier les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Comprendre la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Identifier les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes;
- Identifier les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Définir les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives;
- Présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Définir les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Identifier les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Définir les notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Définir les notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé;
- Comprendre les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Compétences spécifiques du taxi

- Comprendre le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Comprendre l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Maitriser les règles de tarification d'une course de taxi;
- Identifier les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).



Code NAF : 8559B Siret : 50388066800051





« Conducteur de Taxi »

N° MODULE

02

MODULE Sécurité routière

- Appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Identifier les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue;
- Comprendre Les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Identifier les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Identifier les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Rédiger un constat amiable d'accident matériel;
- Identifier les infractions au code de la route ;
- Comprendre réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis);
- Prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

N° MODULE MODULE

03 Gestion

- Identifier et appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- Identifier les obligations et documents comptables ;
- Identifier charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- Déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité;
- Appliquer les principes de l'amortissement.
- Comprendre différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...);
- Identifier Les modes d'exploitation (exploitation directe, locationgérance...).
- Identifier différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Effectuer différentes formalités déclaratives.
- Comprendre la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Identifier différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants);
- Comprendre principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Compétences spécifiques taxi

- Appliquer les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE);
- Comprendre la réglementation relative à la taxe de stationnement.

KFORMATION





« Conducteur de Taxi »

N° MODULE

04

MODULE Connaissance du territoire et de la réglementation locale

- Identifier le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Comprendre réglementation locale en vigueur.

N° MODULE

MODULE

05

Langue française

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien notamment, avec l'activité des transports.
- S'exprimer afin de ;
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes des clients ;
- Interroger les clients sur leur confort ;
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport;
- Prendre congé des clients.

N° MODULE

MODULE

06

Langue anglaise

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour es Langues, pour :

- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- Prendre congé des clients



Code NAF : 8559B

Siret: 50388066800051

N° de déclaration d'activité : 11940971094 auprès de la préfecture de la Région IDF





« Conducteur de Taxi »

N° MODULE

MODULE

07

Formation pratique de la conduite

- Conduite, sécurité et respect du code de la route
- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes);
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations: regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles,
- Comprendre les intentions des autres usagers ...);
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques);
- Respecter les distances et marges de sécurité;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deuxroues);
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : lors des changements d'allure utilisation des freins et de l'accélérateur) – lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) – lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) ·
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque(attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...);
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...);

Compétences spécifiques taxi

- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.







« Conducteur de Taxi »

N° MODULE

MODULE

07

Formation pratique de la conduite 02

Relation client

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite);
- Être discret, courtois et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...);
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

Construction du parcours et accompagnement touristique

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...).

Compétences spécifiques taxi

- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrer d'informations touristiques et pratiques
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.).

Facturation et paiement

- Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.
- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Établir les documents (facture...);
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.
- Compétences spécifiques taxi
- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement;
- Connaître la tarification locale applicable;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation;
- Établir une facture.





LISTE DES MOYENS ET SUPPORTS MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES

EN SALLE

- Des tables
- Des chaises
- Ordinateurs
- Rétroprojecteur
- Paperboard
- Un tableau
- Fournitures diverses

EN VÉHICULE

- Véhicule homologués doubles commandes manuelle
- Véhicule homologués doubles commandes automatique

